

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 16

Artikel: A propos du 14 avril
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195500>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à :

L'AGENCE DE PUBLICITE HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNEMontreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bième, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.

S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A propos du 14 avril.

Après la conquête de notre pays par les Bernois, en 1536, une partie du Chablais appartenait encore à ces derniers; et, d'un autre côté, quelques localités de la rive vaudoise étaient restées sous la domination de Savoie.

Un traité, conclu à Lausanne en 1564, entre le duc et LL. EE., régla cet état de choses à la satisfaction des deux parties; on se fit des concessions réciproques et Berne devint seul possesseur du Pays-de-Vaud.

Ce traité garanti par la France — chose très importante comme on va le voir — réservait en faveur du Pays-de-Vaud des priviléges et des franchises que nos maîtres souverains eurent bientôt oubliés. Pendant plus d'un siècle et demi dès lors, nous revendiquâmes inutilement nos droits; Berne se montrait sourde à nos justes plaintes. Nous n'étions pas pour elle des citoyens, nous n'étions que de simples administrés, bons pour les dîmes, les cens et les redevances de toute nature.

Aussi de grands patriotes vaudois durent-ils s'exiler et fuir les bords du Léman, où ils n'étaient plus en sûreté. A la fin de 1797, plusieurs de ces exilés vaudois se retrouvèrent à Paris. On remarquait tout particulièrement parmi eux F.-C. de la Harpe, l'un des hommes qui ont le plus contribué à notre émancipation.

Cependant le temps était aux révoltes et à l'anéantissement du despotisme. La révolution qui avait éclaté à Paris quelques années auparavant, rompant énergiquement avec l'ancien ordre de choses, avait eu son retentissement en Suisse et notamment dans le Pays-de-Vaud, où elle avait fait naître sourdement, dans nombre de têtes, des idées d'indépendance.

C'est ainsi que le 14 juillet 1791, jour anniversaire de la prise de la Bastille, des banquets patriotiques eurent lieu à Rolle, à Vevey et à Lausanne, en mémoire de cet événement. Mais les principaux organisateurs et orateurs de ces manifestations populaires furent châtiés, jetés en prison ou condamnés à la peine capitale. Quelques-uns seulement purent s'échapper.

Le mouvement d'émancipation allant croissant, Berne s'efforça de le réprimer par toute espèce de mesures arbitraires et vexatoires.

Une Haute Commission d'enquête fut nommée, de nombreuses arrestations eurent lieu, et des troupes furent mises immédiatement sur pied.

Berne se préparait à frapper un grand et dernier coup pour mettre à la raison ses insubordonnés sujets.

En effet, le 15 septembre de la même année, le général d'Erlach quittait ses cantonnements, à Payerne, et le lendemain, à la pointe du jour, le tonnerre des décharges de 60 pièces d'artillerie, en batterie sur les hauteurs de Montagibert, et les feux de bataillon, annonçaient l'approche de l'armée bernoise, qui entrait à Lausanne comme dans une ville ennemie. L'arrogance, la grossièreté, la brutalité des officiers

bernois n'avaient point de bornes. Chacun devait s'arrêter chapeau bas à leur passage.

En quittant Rolle, la Haute Commission vint siéger à Lausanne, au Champ-de-l'Air. Là, elle continua ses enquêtes et ses arrestations.

Le 30 septembre, les députés des villes et du Pays-de-Vaud, mandés à Lausanne, se rassemblaient, au nombre de 27, au Champ-de-l'Air, que la Haute Commission, entourée d'un appareil militaire, allait quitter pour se rendre au Château, au milieu d'une double haie formée des deux divisions de Goumiers et d'Erlach. Les députés de Vaud suivirent cette même haie de soldats, mais tête nue, précédés d'habitiers bernois, exposés aux insultes de la soldatesque, tandis que des décharges d'artillerie, répétées de minute en minute, annonçaient au loin le triomphe insultant de l'oligarchie et l'asservissement du Pays-de-Vaud.

Les députés furent sévèrement admonestés sur les désordres et les provocations insultantes pour l'autorité souveraine, qui avaient été tolérés dans leur ressort, les menaçant, en cas de récidive, d'un châtiment exemplaire.

Aucun de ces 27 députés n'osa répliquer, ni proférer une seule parole!... Mais tous emportèrent un sentiment d'amertume dont le souvenir fut long à effacer.

Sur ces entrefaites, nos exilés vaudois, à Paris, voyant que Berne ne répondait que par des menaces aux demandes les plus légitimes, intercédèrent auprès du Directoire français, dont ils demandèrent l'intervention en vertu du traité de Lausanne de 1564, dont nous avons parlé.

Cette démarche fut accueillie avec empressement de la part du Directoire, enchanté de s'entourer de pays dévoués aux principes de la Révolution française. L'invasion de la Suisse fut décidée, le 8 décembre 1797, dans une entrevue de Bonaparte avec le célèbre Ochs, de Bâle, Rewbell, membre du Directoire, Berthier, Murat et d'autres généraux français.

Et le 22 janvier 1798, on apprit, à Lausanne, qu'une division de l'armée, forte de 12,000 hommes, aux ordres du général Ménard, venait de traverser Genève, qu'elle occupait le Pays de Gex, et avait détaché 3000 hommes sur Thonon. De là, le général français suivait de l'œil les progrès des idées d'indépendance dans notre pays.

De leur côté, les Bernois décidèrent de lever chez nous une armée de 30,000 hommes sous les ordres du colonel de Weiss. Mais celui-ci attendit vainement ses soldats; plus des deux tiers refusèrent de répondre à l'appel et de prêter serment de fidélité à LL. EE.

Nos patriotes vaudois ne perdaient pas leur temps. Le 10 janvier, un groupe de ceux-ci, réunis au *Cercle des Jeunes négociants*, place de la Palud, décida de confier les intérêts communs et les mesures d'ordre public à un comité qui se constitua sous le nom de *Comité de Réunion*.

Dans la nuit du 23 au 24, le Comité, entouré d'une foule de patriotes, proclama l'indépendance du Pays-de-Vaud sous le nom de *République Lémanique*, dont F.-C. de la Harpe, encore à Paris, venait d'envoyer le plan. Le Comité adopta la cocarde verte et le drapeau vert pour la nouvelle république, et, le 24 janvier, aux lueurs du jour, on voyait aux fenêtres du *Cercle* flotter un drapeau portant ces mots, brodés en blanc : **RÉPUBLIQUE LÉMANIQUE. LIBERTÉ, ÉGALITÉ.**

Le même jour, les députés des villes et des communes, réunis à Lausanne, acceptaient ces événements et annonçaient par une proclamation qu'ils se constituaient en *Représentation Provisoire du Pays-de-Vaud*.

Partout on entendait crier : « Vive la République Lémanique! » Partout se dressaient des arbres de liberté, pendant que des courriers partaient dans toutes les directions pour annoncer l'heureuse nouvelle.

Le colonel de Weiss se démenait comme un diable dans un bénitier, faisant de vains efforts pour réunir une armée et résister au mouvement populaire. Mais le général Ménard lui envoya bientôt un aide de camp escorté de deux hussards.

A Thierrens, les deux hussards furent tués par une patrouille de ce village resté fidèle aux Bernois.

Ce fut là un excellent prétexte pour l'armée française de hâter les événements. Ménard demanda à l'Assemblée provisoire de mettre toutes les barques de réquisition pour aller de la rive vaudoise à Thonon chercher les soldats de la seconde brigade commandée par le général Rampon. Il ajoutait que pour le cas où une force majeure viendrait à surprendre Lausanne, il fallait embarquer l'artillerie et les Comités, puis les diriger sur Thonon, d'où ils reviendraient avec l'armée française.

Le 28 janvier, la brigade Rampon débarqua à Ouchy et à Vevey. Une partie de cette troupe entra à Lausanne, tandis qu'une autre filait de Vevey sur Villeneuve. Le lendemain, Rampon se dirigea avec la 72^e brigade sur Moudon, et le 30, il occupait Avenches, d'où les Bernois, au nombre de 900, et 20 pièces d'artillerie, venaient de se retirer.

Le même jour, Ménard franchit la frontière avec 9000 hommes, et le lendemain il entra à Lausanne, où, suivi de son état-major, il fut reçu au bruit des acclamations les plus vives dans l'Assemblée Provisoire, présidée par le citoyen Maurice Gleyre.

Dès ce moment, c'en fut fait de la domination de LL. EE. L'ours avait la patte cassée.

Quel soulagement et quelle détente dans notre chère patrie vaudoise, après deux siècles et demi de servitude et d'oppression!

Aucune liberté durant ce funeste régime; nul n'osait parler avec quelque franchise des affaires du pays, sans être suspecté ou poursuivi. Voici une anecdote qui en dit suffisamment à cet égard; elle est généralement connue, mais on la relit toujours avec plaisir :

On sait que Voltaire passa trois hivers à Lausanne, ceux de 1756, 57 et 58. A son arrivée, il fut présenté au bailli qui lui dit : « M. de Voltaire, on dit que vous avez écrit contre le bon Dieu ; cela est mal, mais j'espère qu'il vous le pardonnera. On dit aussi que vous avez écrit contre Notre Seigneur Jésus-Christ, cela est très mal, très mal ; mais il vous le pardonnera dans sa grande clémence. Mais, M. de Voltaire, gardez-vous d'écrire contre LL. EE. de Berne, car elles ne vous le par- donneraient jamais ! »

Et cette autre, qui montre si bien jusqu'à quel point allait la servilité des hommes dévoués au gouvernement bernois. Celui-ci venait d'achever la construction de la jetée du port d'Ouchy (1791-1793). Le bailli de Lausanne se rendit sur les lieux avec une députation de la ville, pour examiner l'ouvrage et en faire la connaissance officielle. Arrivé au bout de la jetée, le magnifique seigneur jetant un regard d'admiration sur l'horizon qui s'ouvrait devant lui, s'écria dans un transport d'orgueil patriote : « Il faut avouer que le lac de LL. EE. est bien beau ! » Nul ne répondit mot ; mais en remontant à pied, à Lausanne, par une chaleur étouffante, un des délégués de la ville s'écria malicieusement : « Il faut avouer que le soleil de LL. EE. est bien chaud ! »

Et que de choses encore on pourrait rappeler sur l'arrogance et les abus de pouvoir de ces baillis, ainsi que sur leur indifférence pour les gens du peuple !.... Mais ceux-ci, qui sentaient vivement les choses, manifestaient parfois leur mécontentement par de fines râilles, témoin l'histoire de ce paysan vaudois allant offrir au bailli un joli cochon de lait. Elle nous est racontée par notre excellent et spirituel collaborateur, M. C.-C. Dénéréaz.

GUELLET ET LO BAILLI

Guellet était un farceur d'âme diabolique. On dzo ye s'ein va tsi lo bailli dé Romanmotti po lâi portâi on petit cayon de lacé. Ein arreven aô tsaté, ye dit à la serveinta : — Voâïque po monsu lo bailli ! — Cé même dzo yavâi on grand repé aô tsaté et l'étons dozé à trabilia. La serveinta va deré à Monsu : « Dîte-vâi, noutron maîtrè, lâi ya Guellet que vo z'apporté on galé petit cayon, que lâi faut te deré ? » — Ah ! Guellet est quie ; eh bin, fâ lo eintra... Guellet entré dein lô pâilo yô ti clliau monsu dinâvont, ein desein : « Bon vépro à tot lo mondo ! » — Alô, m'n'ami Guellet, repond lo bailli ; preind onna chaula et châta té quie on momeint. — Guellet peinsâvè qu'on lâi baillierâi ouquî à medzi : mâ rein ; lo bailli viliâvè finalameint lâi férè deré dâi farcès po férè rirè clliau monsu, et Guellet sé peinsa : Atteinds, bougro, adon que te ne vaô rein mè bailli à rupâ tandis que vo vo regâlâtit, l'at tê vu prâo férè peinsa !... Lo bailli lâi dit : — Eh bin, Guellet ! quin bon nové ? — Oh ! monsu lo bailli, on rudo nové ! — Et quie ? — Nourta troûie a fê l'autro dzo treizé petits cayenets et le n'a qué dozé tételets. — Te probiljio ! dit lo bailli tot ébâhi, et quand y'en a dozé que téteant, que fâ lo treiziémo ? — Hélas ! monsu lo bailli : ye fâ coumein mè, ye voulâti medzi lè z'autro... Et lo bailli fe veni on n'assiéta po Guellet !

Reprendons maintenant notre récit :

Dès leur entrée dans le pays, les troupes françaises ne tardèrent pas à marcher sur Berne, et quatre mille Vaudois s'enrôlèrent avec enthousiasme sous les drapeaux de Ménard.

Mais comme Berne se préparait à une défense énergique, la seule préoccupation de nos populations, à ce moment, était d'avoir des nouvelles de ces opérations militaires.

Enfin le 7 mars 1798, on apprit à Lausanne la prise de Berne. Ce fut une allégresse générale. Vivent nos protecteurs ! criait-on dans toutes les rues. Vivent nos braves défenseurs ! Vive la France ! Vive la République helvétique !

Pendant ce temps, toutes les cloches étaient mises en branle, l'artillerie se faisait entendre,

et la musique précédait le cortège, en ville, des représentants et des électeurs.

Les Français se dédommagèrent de leur campagne en faisant main basse sur le trésor de Berne. Ils enlevèrent même les trois ours, armes parlantes de la ville, qu'on entretenait dans les fossés. Cet enlèvement se fit avec le plus grand appareil ; toutes la troupe était sous les armes, et une escorte considérable accompagna jusqu'à la frontière les chariots renfermant ces animaux, qui furent installés au Jardin des Plantes.

Le 28 mars, ce convoi passa à Lausanne, où des farceurs se plurent à coller sur les cages des ours les inscriptions suivantes :

Sur l'une, S. E. Steiger : sur l'autre, S. E. d'Erlach ; et sur la troisième, S. E. de Weiss.

Résumons rapidement les faits : Nous voyons d'abord le Pays-de-Vaud se constituer en République Lémanique, au début de la Révolution ; puis devenir Canton du Léman, sous la République helvétique ; et enfin prendre le nom de Canton de Vaud, sous l'Acte de médiation, donné à la Suisse par Bonaparte.

Enfin le 14 avril 1803, notre premier Grand Conseil tint sa première séance à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne. Il débute par un décret de reconnaissance envers le premier Consul, puis décida que les couleurs du canton de Vaud seraient le vert clair et le blanc, et que, dans le champ de son écu, on lirait cette belle devise, née pour ainsi dire de l'expansion des coeurs, et si pleine de réjouissantes promesses :

LIBERTÉ ET PATRIE

L. M.

Il n'y en a point comme nous !

Nos vignes. — La cave.

Il y a une douzaine d'années, M. Eugène Rambert communiquait à la *Gazette* de judicieuses réflexions à propos de la date du 14 avril. Il faisait remarquer entre autres, avec une spirituelle malice, que dans les divers banquets qui avaient lieu pour fêter cet anniversaire, on avait beaucoup parlé de la gloire du canton de Vaud, et que, sous toutes les formes, y avait retenti le refrain convenu : *Il n'y en a point comme nous !*

Et M. Rambert se demandait ce qui pouvait bien nous donner une telle supériorité sur tous les autres peuples, supériorité qu'il ne trouvait ni dans l'instruction publique, ni sur la place d'armes, ni dans les bureaux de l'Etat ou de la Commune, ni dans le monde, ni au théâtre, ni au bal, ni à l'église, ni au foyer de famille. « Il faut pourtant qu'elle soit quelque part, qu'elle se manifeste en un lieu quelconque, se disait-il. Où la trouverons-nous ? »

La question était, il est vrai, quelque peu embarrassante ; mais il la résolut néanmoins d'une façon charmante. Laissons-lui la parole :

Ce n'est guère à un Vaudois qu'il appartient de répondre. Il est trop délicat de se juger soi-même. Choisissont de préférence des arbitres étrangers. Voici deux impressions, recueillies il y a longtemps déjà, de la bouche de voyageurs qui nous connaissaient et qui avaient assez parcouru le monde pour avoir des points de comparaison.

Le premier venait de faire la route de Genève à Montreux, en voiture découverte. Il avait admiré ces vignes, étagées des bords du lac au sommet des coteaux, ces murs, ces terrasses, œuvre séculaire d'une population endurcie à la fatigue ; il avait vu les vigneronnes à l'œuvre, armées du fossoir à deux pointes ; il avait cherché quelque coin de terre négligé et n'en avait trouvé nulle part ; partout le sol était pur de mauvaise herbe ; aussi, dans son enthousiasme, s'écriait-il que ce vignoble était le plus beau monument qu'un peuple pût s'élever à lui-même par le travail de ses mains.

Le second sortait d'une cave bien garnie et bien entretenue, où, par curiosité, il avait accepté une invitation. Il ne tarissait pas sur ce vin clair, qui perle au *guillon*, et sur le charme de cette hospitalité gracieuse et généreuse en sa rustique bonhomie. Surtout il s'étonnait d'avoir trouvé chez ses hôtes, de simples paysans, tant d'esprit et de bon sens. « En vérité, disait-il, non sans une pointe d'ironie, d'ailleurs toute bienveillante, vous autres, Vaudois, vous êtes le premier peuple du monde à la cave. »

Si ce dernier éloge était mérité, aurions-nous à en rougir ?

Je ne le pense pas.

La cave est quelque chose. Ce n'est point une vulgaire dépendance, comme le bûcher. La cave est une maîtresse pièce, qui tient aux fondements de la maison.

Le produit qu'on y serre se distingue, en plusieurs manières, de ceux qui vont à la grange ou au cellier. D'abord, c'est celui qu'on expote, celui qui se convertit en argent. Ensuite, il ne suffit pas de le serrer ; il faut le soigner. Le raisin donne le moût, qui fait le vin ; le vin nouveau deviendra du vin vieux. Une main intelligente, attentive, appliquée, est indispensable pour présider à ces transformations. Aussi la cave est-elle, de même que la vigne, le champ de travail du vigneron. Il y exerce son industrie, et cette industrie est un art. Quoi d'étonnant si, comme tous les artistes, il aime à faire les honneurs de son atelier, s'il y reçoit ses amis et y pratique l'hospitalité ?

Le vin réjouit le cœur de l'homme. Chaque soir, avant d'aller à la cour, Goethe buvait trois verres de Bordeaux. Son génie avait besoin de ce montant. De plus humbles peuvent avouer sans honte une faiblesse analogue. Les exemples en sont fréquents ; mais nulle part elle ne paraît plus générale que dans le pays que nous habitons. Elle est devenue un trait de notre caractère, une partie de notre tempérament. Il est, je n'en doute pas, des Vaudois qui ont de l'esprit partout — peut-être sont-ils nombreux ; — mais le nombre est bien plus grand encore de ceux qui en ont à la cave plus que nulle part ailleurs. La qualité de leur vin y contribue. Doux et léger, gris et piquant, il égaye et rappelle. Servi par l'amitié, il est irrésistible. Mais cela tient aussi à des raisons d'un autre ordre. Impossible de le goûter, ce petit vin pétillant, et de ne pas songer aussitôt à ces magnifiques vignobles que personne ne voit sans rendre hommage au peuple qui les a créés. Il y gagne je ne sais quelle vertu, et c'est avec respect que nous l'approchons de nos lèvres. Et puis, que de souvenirs dans cette cave dont les échos sont sourds et où il nous rappelle trop souvent ! N'était-ce pas là que nos pères déjà se confiaient leurs secrètes pensées, là qu'ils se communiquaient leurs griefs et leurs espérances lorsque s'appesantissaient sur eux un joug trop lourd à porter ? N'était-ce pas là que se préparait l'œuvre de l'émancipation ? Les peuples asservis se font des refuges : pendant des siècles, la cave a été pour nous un asile de liberté.

La revoluchon dè 45, la cavala à Samuët et le menistrè.

Vo vo rassoveni bin, clliaò que ne sont pas trào dzouveno, dè cllia terriblia revoluchon dè 45, pè Lozena ? S'on ne lâi est pas z'u avoué dâi pétâirus po mettrâ tot à fù et à sang comeint à Paris ein 48, on lâi étai z'u dè pè tot lo canton avoué dâi dordons, dâi bâtons tordus et niolus qu'ariont tot parâi pu éterti proupameint cllia qu'ariont volui cresenâ. Mâ n'ia pas z'u fauta dè rolli. Lo governémeint, qu'on volliâvè déguelhi, a prâi la gruella et à z'u coâite dè débagadzi dâo tsaté quand lâ cheintu lo grabudzo, et tsacon s'est ramassâ po retornâ à son trafi quand on a z'u nommâ on nové governémeint.

Eh bin, l'est cllia revoluchon que no z'a amenâ, s'on dit, la maladi dâi truffes avoué onco on autre calamità : la démechon dâi menistrè ; mâ cein que l'a z'u dè bon, c'est qu'on a pliantâ dâi z'abro dè libertâ dein ti lè veladzo et qu'on a z'u lè fêtés civiques la seconde demeindz dâo mâi dou, po fêta la novalla constituchon. Cllia fêta civiqua, que lè sordâ lâi allâvont ein militero et lè z'autre